

**Commune de Saint Hilaire de Brethmas**

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025\_63AM****ARRÊTÉ PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR LA MANIFESTATION « FOULÉES ST HILAIROISE » LE DIMANCHE 27 AVRIL 2025.**

Le Maire de Saint Hilaire de Brethmas,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**Vu** le passage du plan Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » ;

**Vu** la demande d'organisation de la manifestation « Foulées St Hilairoise » faite par Monsieur Nicolas NAIZOT président de l'association « Run and Smile » le 23 janvier 2025.

**Vu** l'arrêté n°2025\_30AM du 10 mars 2025 autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons ;

**Considérant** qu'en raison du déroulement de la manifestation «Foulées St Hilairoise » le dimanche 27 avril 2025, il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation sur le parcours transmis par l'association et de mettre en place des déviations de circulation.

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Lors de la manifestation « Foulées St Hilairoise » le dimanche 27 avril 2025, le départ et l'arrivée des courses pédestres se font au Mas Bruguier située 178 rue André Schenk à partir de 09H30 jusqu'à 12H30.

**A cette occasion, le stationnement est interdit sur le parking du Mas Bruguier le dimanche 27 avril 2025 de 08H00 à 16H00.**

**Article 2** : Le parcours emprunté par les coureurs de la manifestation « Foulées St Hilairoise » est le suivant :

-Rue André Schenk- Mas Bruguier

-Chemin de Saint Hilaire à Larnac

-Chemin de la Plaine de Larnac

-Chemin de l'École Maternelle

-Rue André Schenk-Mas Bruguier

**A cette occasion, la route est fermée à la circulation de tous véhicules à hauteur du Lotissement Les Acacias jusqu'au croisement avec le chemin de Saint Hilaire à Larnac, le dimanche 27 avril 2025 de 09H30 à 12H30.**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Arrêté n°2025\_63AM

Application agréée E.legalite.com

**Article 3 :** Les interdictions mentionnées dans le présent arrêté sont installées par les organisateurs de la manifestation.

**Article 4 :** Les organisateurs de la manifestation doivent prévenir les riverains de la gêne occasionnée plusieurs jours avant la manifestation par papillonnage dans les boîtes aux lettres.

**Article 5 :** Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la porte de la Mairie et sur le site.

**Article 6 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vézénobres, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à la Préfecture du Gard et au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard.

Fait à Saint Hilaire de Brethmas, le 07 avril 2025

Le Maire,  
Jean-Michel PERRET



Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Arrêté n°2025-63

99\_AR-030-213002595-20250407-2025\_63AM-A